

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 2 au 15 février 2022

1 Actualités européennes

- Politique de cohésion : le nouveau rapport sur la cohésion montre que les différences entre les régions européennes se réduisent
- NextGenerationEU : la Commission européenne lève cinq milliards d'euros supplémentaires pour soutenir la relance
- Tourisme : cocréation d'un premier parcours de transition avec les professionnels du secteur et la société civile pour un écosystème du tourisme résilient, vert et numérique
- Covid-19: la Commission européenne propose de prolonger d'un an le certificat Covid numérique de l'Union européenne
- Taxinomie de l'Union européenne : la Commission européenne présente un acte délégué complémentaire relatif aux objectifs climatiques pour accélérer la décarbonation
- Plan européen pour vaincre le cancer : de nouvelles mesures pour un meilleur accès à la prévention, à la détection précoce, au traitement et aux soins du cancer
- Ukraine : la Commission européenne présente une proposition d'assistance macrofinancière d'urgence de 1,2 milliard d'euros en faveur de l'Ukraine
- Ukraine : la délégation du Parlement européen achève sa visite en Ukraine
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : pour le Comité européen des régions, les compétences des parlements nationaux, régionaux et locaux doivent être prises en considération afin d'améliorer le mode de fonctionnement de l'Union européenne

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

<u>21 février 2022</u>	Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>22 février 2022</u>	Conseil « Affaires générales » (CAG) <i>Représentante belge : Mme Sophie Wilmès</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
<u>24 février 2022</u>	Conseil « Compétitivité » (COMPET) <i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Développement du réseau transeuropéen de transport (RTE-T)

La politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de transport vise à faciliter les transports dans toute l'Europe et à réduire les disparités régionales, économiques et sociales en développant des infrastructures interconnectées pour les transports aérien, routier, ferroviaire et maritime (le réseau transeuropéen de transport).

Cette politique est régie par le Règlement (UE) 1315/2013 qui définit les orientations en matière :

- d'investissements nationaux et européens dans les infrastructures de transport ;
- de financement ciblé dans le cadre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe et d'autres systèmes pertinents de l'Union européenne.

Cette proposition de règlement consiste à réviser les orientations précitées.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 mars 2022

- Marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène (règlement)

Le Règlement (CE) 715/2009 prévoit les conditions d'accès aux réseaux de transport de gaz naturel dans l'Union européenne.

Cette proposition de règlement vise à modifier le Règlement (CE) 715/2009 notamment les aspects relatifs à la coopération entre les gestionnaires de réseau de transport et les gestionnaires de réseau de distribution de gaz.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 avril 2022

- Marchés intérieurs des gaz naturel et renouvelable et de l'hydrogène (directive)

La Directive (CE) 73/2009 prévoit les règles communes pour le marché intérieur de l'Union européenne du gaz naturel.

Cette proposition de directive vise à modifier la Directive (CE) 73/2009 notamment les aspects relatifs à la désignation des gestionnaires de réseau de distribution, leurs tâches ainsi que leurs pouvoirs de décision en ce qui concerne le raccordement des nouvelles installations de production de gaz d'origine renouvelable au réseau de distribution.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 7 avril 2022

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Secteur alimentaire – Protection des indications géographiques

Le Règlement (UE) 1151/2012 prévoit un système d'appellations d'origine protégées (AOP) et d'indications géographiques protégées (IGP). Ce règlement permet ainsi aux producteurs de produits agricoles et de denrées alimentaires de communiquer aux acheteurs et aux consommateurs les caractéristiques des produits mis en vente.

Le Règlement délégué (UE) 664/2014 complète le Règlement (UE) 1151/2012 en ce qui concerne :

- l'établissement des symboles de l'Union européenne pour les appellations d'origine protégées ;
- les indications géographiques protégées et les spécialités traditionnelles garanties ;
- certaines règles relatives à la provenance ;
- certaines règles procédurales ;
- certaines règles transitoires supplémentaires.

Cette proposition de règlement délégué vise à réviser le Règlement délégué (UE) 664/2014 et notamment les règles relatives au cahier des charges d'un produit.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 9 mars 2022

- Certification des absorptions de carbone

L'objectif de neutralité climatique de l'Union européenne exige le déploiement à grande échelle de solutions permettant de capter le CO₂ de l'atmosphère et de le stocker de manière durable dans les écosystèmes terrestres et marins ou dans des réservoirs géologiques sans porter préjudice aux écosystèmes. Toutefois, l'absence de normes communes européennes pour le recensement transparent des activités éliminant le carbone de l'atmosphère de manière durable est un obstacle majeur à l'intensification des absorptions de carbone.

Cette proposition de règlement vise à mettre en place un cadre de certification des absorptions de carbone. Elle élaborera les règles nécessaires au suivi, à la notification et à la vérification de la fiabilité de ces absorptions en fixant des exigences rigoureuses en matière de qualité de mesure et de surveillance.

L'objectif est d'accroître les absorptions durables de carbone et d'encourager l'utilisation de solutions innovantes pour le captage, le recyclage et le stockage du CO₂ par les agriculteurs, les sylviculteurs et les industries.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 2 mai 2022

- Statistiques européennes du marché du travail concernant les entreprises

Les statistiques européennes du travail concernant les entreprises (*labour market statistics on businesses*, LMB) se situent à la confluence des statistiques sociales et des statistiques d'entreprises. Les règlements (UE) 2019/1700 et 2019/2152 en constituent les bases juridiques.

Cette proposition de règlement vise à compléter ces deux règlements et à :

- rendre les statistiques plus actuelles et plus comparables d'un pays à l'autre ;
- améliorer la couverture de l'économie ;
- assurer la collecte de données sur l'écart salarial annuel non ajusté entre les hommes et les femmes.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 4 mai 2022

5 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : jeudi 17 février 2022 à 14h